



## La suspension partielle des droits de douane américains est une bonne chose, mais pas encore une solution

L'essentiel en bref :

- Le gouvernement américain a suspendu les droits de douane spécifiques à chaque pays pour 90 jours. La diplomatie a ainsi le temps de travailler et une nouvelle escalade peut être évitée pour le moment.
- L'incertitude demeure toutefois pour l'économie mondiale.
- Les droits de base de 10 pour cent restent une charge douanière élevée et, dans le cas de la Suisse, injustifiée.

Le soulagement est palpable : en suspendant une partie des droits de douane, le président américain Trump a réussi à dédramatiser la situation. Dans le même temps, il a isolé la Chine, qui est désormais soumise à des droits de douane exorbitants de 125 pour cent.

### Qu'est-ce que cela signifie pour l'économie mondiale ?

Le 9 avril, les droits de douane spécifiques à certains pays ont d'abord été mis en vigueur, avant d'être suspendus quelques heures plus tard pour une durée de 90 jours. Les droits de douane de base de 10 pour cent appliqués le 5 avril à tous les pays restent en vigueur. Par ce geste surprenant, le président américain Trump a désormais donné du temps à la diplomatie pour négocier. C'est important, car non seulement les partenaires commerciaux, mais aussi les États-Unis eux-mêmes

n'ont aucun intérêt à ce que le commerce mondial soit gravement perturbé par une escalade du conflit commercial. Cette évolution est donc positive.

Restent les relations économiques perturbées entre les Etats-Unis et la Chine, qui appliquent mutuellement depuis des droits de douane à l'importation de 125 et respectivement 84 pour cent. C'est plus qu'une ombre au tableau, puisqu'il s'agit des deux plus grandes économies et qu'une rupture des relations commerciales mutuelles conduirait finalement à une fragmentation de l'économie mondiale. L'incertitude reste donc élevée.

## **Qu'est-ce que cela signifie pour la Suisse ?**

La Suisse est une nation exportatrice et la suspension des droits de douane réciproques à hauteur de 21 pour cent doit être considérée comme positive. Comme les droits restant de 10 pour cent s'appliquent à tous les pays, la Suisse n'est plus spécifiquement discriminée par rapport à la concurrence. Il convient toutefois de noter que même des droits de douane de 10 pour cent sont injustifiés dans le cas de notre pays, qui est un des meilleurs partenaires commerciaux des États-Unis. Nous n'appliquons nous-mêmes plus de droits de douane à l'importation sur les produits industriels. De plus, la Suisse fait partie des six plus grands investisseurs directs étrangers, avec plus de 400'000 emplois américains, et elle est même leader en matière d'investissements dans la recherche et le développement aux Etats-Unis.

## **Que peut-on faire maintenant ?**

Deux développements sont essentiels pour l'économie mondiale : premièrement, la capacité des Etats-Unis et de la Chine à réduire un conflit qui s'est envenimé ; deuxièmement, la possibilité que d'autres pays concluent des accords avec les Etats-Unis. Dans les deux cas, la rapidité est un élément important. Non seulement en raison du délai de 90 jours, mais aussi parce que des millions d'entreprises dans le monde ont un urgement besoin d'une réduction de l'incertitude pour leurs décisions d'investissement.

La politique économique extérieure de la Suisse est sollicitée dans deux dimensions : les discussions avec les Etats-Unis, qui ont bien démarré, doivent s'intensifier afin de trouver des solutions. Parallèlement, la Suisse a besoin de nouveaux accords de libre-échange, avec le Mercosur ou les pays d'Asie du Sud-Est par exemple, ainsi que d'une action rapide en matière de politique européenne.